



Achat et vente en angleterre

Par **mbj**, le **12/12/2013 à 14:23**

Bonjour,
L'entreprise pour laquelle je travaille prévoit de vendre une machine à un client anglais. Pour faciliter la vente, elle a choisi d'acheter directement la machine en Angleterre.
Elle va donc acheter une machine en Angleterre, qui sera livrée en Angleterre. Il n'y a pas d'importation mais le fournisseur anglais facture quand même une entreprise française.
Dans ce cas, le fournisseur de la machine doit-il nous adresser une facture avec ou sans TVA (comme dans le cas d'une importation) ? Si la TVA apparaît et que l'entreprise française la paie comment est-il possible de la récupérer ?
Merci d'avance pour vos éclaircissements

Par **mguet**, le **12/12/2013 à 14:42**

Bonjour,
Le fournisseur anglais doit vous facturer la TVA UK et vous devez faire de même : facturer la TVA UK à votre client UK (La GB n'ayant pas opté pour l'art 194 de la Dir. 2006/112/UE)...mais pour cela, vous devez vous identifier à la TVA UK...et régler la différence entre TVA/achats et TVA sur vente.
Bonne chance!

Par **mbj**, le **12/12/2013 à 14:59**

Merci pour votre réponse.
Donc si je comprends bien, on règle la facture à notre fournisseur TTC (avec la TVA anglaise) et on facture notre client en TTC et non en hors taxe ?
Normalement une facture à un client étranger doit être facturée hors taxe, c'est donc différent pour l'Angleterre ? Comment s'identifier à la TVA anglaise ?
Merci encore

Par **francis050350**, le **29/01/2014** à **11:51**

Bonjour , mRie de plus simple demandez aux services des impôts UK